



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
@contact@stpaulsurisere.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14
SEPTEMBRE 2020 à 19 H 30**

Présents :

M MICHAULT Patrick, Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme MICHAULT Nelly, Mme GRANIER Jenny, Mme LEGER Sylviane, Mme BLANC Stacy, M GONTHIER Bernard, M ASSET Marc, M GUILLARD Jérôme, M DEVRIEUX – PONT Robin, M PERRIER Pierre-Yves, M MARTIN-CORREIA Sénami.

Absent(s) excuse (s) :

M PECHERAND – CHARMET – GAVILLOUD Christian.

Absent (s) : M. PORRET Franck

QUORUM : 14

Pouvoir de vote : 1 pouvoir de M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian à M. MICHAULT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Perrier Pierre-Yves

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2020 est approuvé

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable :

1. FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 306 843.37€
Recettes totales : 366 706.88€

2. INVESTISSEMENT :

Dépenses totales : 250 088.85€
Recettes totales : 42 735.42€

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs.

Il convient de désigner un adjoint, représentant de la commune pour la signature des actes administratifs (cessions, expropriation, DUP...)
Le Maire propose Mme Emmanuelle Guillard

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

2. Tarifs communaux 2020/2021 :

Le Maire informe l'assemblée que les tarifs communaux n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années. Il convient donc de repenser ces derniers et être plus cohérent avec le coût de la vie actuel (il convient d'appliquer une augmentation des tarifs de 2% par an afin de suivre l'inflation).

Photocopies :

A4/noire	0.40€ l'unité
A4/couleur	0.60€ l'unité
A3/noire	0.80€ l'unité
A3/couleur	1.00€ l'unité

Cimetière :

Actuellement seule des concessions trentenaires sont proposées, il est conseillé de proposer 2 durées de concession, plus cette dernière est courte, plus il est facile de retrouver les personnes pour le renouvellement.

Case de colombarium de 15 ans	300€
Case de colombarium de 30 ans	500€
Concession plein terre de 15 ans	250€
Concession pleine terre de 30 ans	450€

Location salle polyvalente :

Location pour les administrés sans cuisine	200€
Location pour les administrés avec cuisine	250€
Location pour les personnes extérieures à la commune sans cuisine	550€
Location pour les personnes extérieures à la commune avec cuisine	700€
Location associations communales	Gratuit
Location associations extérieures à la commune	Gratuit si manifestation sociale et tarif au cas par cas selon les besoins
Caution salle et/ou matériel	1000€

CCAS :

Personnes habitants la commune et ayant + de 60 ans	
Administré de + de 60 ans	Gratuit
Conjoint administré de - de 60 ans	33€
Elus	Gratuit
Conjoint des élus	33€
Invités	Gratuit
Orchestre	Gratuit
Accompagnant d'un administré	33€

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

3. Postes ATSEM – temps de travail annualisé :

Le maire rappelle la délibération du 18 juin dernier dans laquelle 2 postes d'agent de maîtrise ont été créés. Le 1^{er} agent a pu être nommé sur son poste mais l'ATSEM qui aurait dû l'être en même temps n'a pas pu car la délibération créant son poste ne précisait pas que ce dernier est un poste à temps non complet de 23.17h hebdo

annualisé.

Il convient donc de rectifier cette omission en précisant que les 2 postes d'ATSEM de la commune sont des postes de travail annualisés.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

4. Convention avec le Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022 :

Le CDG propose aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

Le fait de signer la présente convention ne contraint pas la collectivité à confier tous les dossiers de retraite de nos agents, mais permet de bénéficier de l'appui des services compétents du CDG, et la signature de la convention ne génère aucune dépense pour la collectivité.

Le traitement de chaque dossier est soumis, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à une participation financière qui s'établit à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- ✓ Dossier d'affiliation – mutation : 30€
- ✓ Régularisation de services : 90€
- ✓ Validation des services de non titulaire : 100€
- ✓ Rétablissement de service au régime général : 70€
- ✓ Demande d'avis préalable : 115€
- ✓ Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 120€
- ✓ Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 150€
- ✓ Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion : 90€
- ✓ Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) : 115€
- ✓ Fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR) : 65€
- ✓ Prise en charge complète par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 170€
- ✓ Prise en charge complète par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 200€
- ✓ Simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) : 170€

Le maire demande l'autorisation de signer ladite convention.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

5. Etat d'assiette ONF 2020 et 2021 :

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 juillet, il avait été décidé de reporter la décision concernant l'état d'assiette 2020/2021 proposé par l'ONF car nous souhaitons plus d'informations concernant le tableau proposé. Les membres de la commission Forêt ont rencontré M. Arnaud DUPERRIER, agent ONF, le 28 juillet qui nous a apporté les informations suivantes ;

Les coupes indiquées dans le tableau joint sont classées en 2 catégories :

- IRR ; sont des coupes classiques
 - EM ; sont des créations de desserte
- Il y a 2 projets de création de piste dans le programme établi par l'ONF qui va de 2016 à 2035.
- La DES1 qui prévoit le réaménagement et la création d'une piste du Queijey à Charvan, qui desservirait les parcelles 12, 14 et 17. Le coût de ce projet serait d'environ 38 000€. Cette piste serait prioritaire selon l'ONF afin de permettre l'exploitation des bois.
 - La DES2 qui prévoit une création de piste afin de desservir les parcelles 11 à 14 et 17 à 20. Le coût serait de 68 600€

Le projet de la piste des Saudiers est reporté faute d'accord de certains propriétaires. Les créations de pistes sont subventionnables, les agents ONF montent les dossiers de subvention.

Les coupes à câbles prévues en 2021 sur les parcelles 2 et 3 sont reportées à cause de la crise sanitaire.

Sur la parcelle 11 un martelage doit avoir lieu à l'automne pour une vente des bois en 2021.

Les coupes prévues sur les parcelles 12, 14 et 17 sont reportées en 2022 car elles dépendent de la création de la desserte DES1.

Les coupes prévues sur les parcelles 18, 19, 20 et 22 sont également reportées en 2023 car elles dépendent de la création de la desserte DES2.

Nous avons également des invendus sur la parcelle 21, M. Duperrier propose de la faire passer en bois façonné.

Il convient d'accepter la délibération proposée en l'état car aucun engagement pour la collectivité à ce stade.

Début 2021, l'ONF reviendra vers nous afin de savoir quels travaux la commune souhaite entreprendre, autant sur l'entretien que sur l'investissement (création de piste).

Monsieur le maire rappelle que pour une bonne gestion de la forêt seul 70% des recettes de l'année N-1 sera réintégré aux travaux à réaliser.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

6. Servitude de passage pour une canalisation sur le chemin rural (domaine privé de la commune) :

Pour permettre le raccordement à l'eau potable de la future construction de M. Chapel Jean-Jacques, parcelle B 2451, ce dernier a besoin de conclure une convention de servitude afin de faire passer la canalisation dans le chemin rural de l'église au Château, sans indemnité pour les parties. La notaire en charge du dossier n'a pas pu établir le projet de convention pour ce soir car le chemin rural n'a pas de numéro de parcelle. Elle a demandé au service de publicité foncière la procédure à suivre. Concernant cette servitude, les frais d'acte sont à la charge du demandeur.

Nous décidons de reporter cette question au prochain conseil municipal, lorsque nous serons en possession d'un projet écrit.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

7. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Les services de la Préfecture nous ont transmis les directives afin de nommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission sera composée ainsi :

- 1 conseiller municipal (ni maire, ni adjoint, ni adjoint délégué, ni conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière électorale) + un suppléant
- 1 délégué du Préfet + 1 suppléant
- 1 délégué du Président du Tribunal judiciaire + 1 suppléant

Lors du vote des commissions, M. Robin Devrieux-Pont a été nommé titulaire et Mme Stacy Blanc suppléante.

Les délégués du Préfet étaient jusqu'alors : M. Mutet Maurice titulaire, et Mme Patacini Corinne suppléante.

Les délégués du TGI étaient jusqu'alors : Mme Guillard Emmanuelle titulaire, et Mme Pinel Ghislaine suppléante.

Il nous faut trouver un nouveau délégué titulaire pour le TGI car Mme Emmanuelle

Guillard étant élue 2^{ème} adjointe, elle ne peut plus remplir cette fonction.
Il est proposé de maintenir M. Mutet Maurice et Mme Patacini Corinne dans leurs fonctions de délégués du Préfet, de proposer Mme Pinel Ghislaine en tant que délégué titulaire du TGI et Mme Martin-Correia Alexandra délégué suppléante du TGI.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

8. Décision modificative n° 5 – virements de crédits :

À la suite de la crise sanitaire, et pour prévenir le manque de masques, le maire a passé commande de masques tissus norme AFNOR à la Sté Stimbro, basée à Albertville (montant pour 1200 masques 7 382.05€). Ce montant a été intégré dans la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid-19

Afin que cette dépense de fonctionnement ne déséquilibre pas le budget il convient de faire un virement du chapitre 022 Dépenses imprévues de 6000€ au compte 6068 Fournitures diverses.

Il convient également de prévoir 5000€ du chapitre 022 au compte 673 titre annulé sur exercice antérieur, afin de pouvoir réaffecter la somme de 82.73€ (frais assemblée européenne) encaissée sur le mauvais compte en 2019 (imputé au cpte 73211 attribution de compensation au lieu du 74718 autres dotations).

Avec les 4 917.27€ restant sur ce compte un mandat sera émis afin de commencer le remboursement du trop-perçu de la compensation 2019 d'Arlysère.

Il ne restera plus que 80 056.61€ à devoir rembourser d'ici fin 2020 à la communauté d'agglomération. Il peut être envisagé la création d'une ligne de trésorerie pour régler cette somme.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

9. Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de l'accueil la mairie :

Nous souhaitons rafraichir l'accueil du secrétariat de mairie afin de permettre de séparer un peu plus les 2 postes de travail mais également permettre un accueil du public plus ciblé.

La banque d'accueil actuelle ne permet pas l'accès PMR ce qui peut poser des problèmes et le système de classement mérite d'être revu.

Nous avons déjà contacté un prestataire pour la peinture, l'agencement du mobilier. Il ne reste plus qu'à obtenir le chiffrage d'un électricien qui doit passer mardi afin de revoir la configuration des prises téléphone et internet.

Une fois les devis obtenus, le maire souhaite solliciter l'aide la plus élevée possible auprès du Département au titre du FDEC.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

10. Répartition des frais du RPI année scolaire 2020/2021 :

Monsieur le Maire rappelle :

Le Regroupement Pédagogique entre les communes d'Esserts-Blay, Rognaix et Saint Paul sur Isère a amené les trois communes à réviser en juin 2011 les critères de répartition des dépenses relatives aux frais d'équipement et de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants fréquentant le RPI.

Pour l'année scolaire 2020/2021, les frais seront répartis à raison de 44.68 % pour la commune d'Esserts-Blay (63 enfants), 24.11 % pour la commune de Rognaix (34 enfants) et 31.21 % pour la commune de Saint Paul sur Isère (44 enfants).

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

11. Validation du choix du prestataire pour la création du nouveau site internet de la mairie :

A la suite de la consultation l'entreprise retenue par la commission est Teaminfo pour un montant TTC 3 810.00€.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

12. Mise à jour du loyer de l'appartement de l'école à la suite de la parution de l'indice INSEE de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 :

Le maire rappelle la délibération n° DEL-2020-056 qui renouvelait le bail de Mme Patacini dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'indice INSEE de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 n'étant pas encore paru lors du renouvellement de son bail, aucune réévaluation n'avait été appliquée. Il convient donc de délibérer pour appliquer cette dernière qui est de 0.66% :

Ancien loyer de 585.62€ + 0.66% = 589.48€ à compter du 1^{er} septembre 2020
Un rappel sur le loyer du mois d'octobre sera fait dans ce sens.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

13. Convention avec Savoie Connectée, de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communication électroniques :

L'entreprise Circet (sous-traitant de Savoie Connecté, pour implantation d'armoire fibre optique) est venue le 21 août dernier afin de déterminer le meilleur endroit pour l'implantation d'une armoire fibre optique sur la commune. L'emplacement choisi pour cette implantation sera sur la parcelle B1112. L'étude nous a été transmise le 08/09, un accord de principe a été donné. Il s'agit maintenant, d'accepter la convention telle que présentée ;

- Mise à disposition de la parcelle pour implantation d'armoire fibre optique et installation d'une chambre de tirage de type L3T, pour une durée de 99 ans. Tous les travaux d'entretien sont à la charge de Savoie Connectée.
- Aucune redevance d'occupation ne sera demandée.

Le maire demande l'autorisation de signer ladite convention.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

14. Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le Maire rappelle que, conformément à la loi de finances rectificative du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle en faveur de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Il s'agit de personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail.

Le montant de la prime est plafonné par les textes à 1 000 euros exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'instaurer la prime exceptionnelle en faveur de certains agents de la collectivité

particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire,

Dit que certains agents, *titulaires ou contractuels, placés en présentiel ou en distanciel* pourront en bénéficier en tenant compte des critères suivants :

- le plan de continuité de la collectivité servira de repère à la définition des missions ayant conduit à la mobilisation, aux sujétions particulières et à un surcroît de travail significatif pendant la période considérée,

- il sera principalement tenu compte de :

- la durée d'implication de l'agent : la prime ne pourra être versée qu'aux seuls agents mobilisés sur l'ensemble de la période considérée,
- l'intensité et la continuité de la mobilisation : pour être éligibles, les agents devront avoir été régulièrement mobilisés en dehors de leurs horaires de travail habituels pour permettre la continuité des missions essentielles de la collectivité,
- des sujétions particulières assurées excédant très largement les contraintes habituelles du poste de travail.

FIXE le montant maximum de la prime exceptionnelle susceptible d'être versée à chaque agent à 120 euros.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

URBANISME :

PC accordé :

- Mr MATHERET : construction d'une maison individuelle

DP accordées :

- Mr et Mme PEIRERA (la Sauge d'en bas) : Installation de panneaux solaires en surimposition de toiture.
- Mr DUPERRIER SIMOND Roger (le Replein) réfection de la toiture.
- Mr BEHAGUE Nicolas (descente du Plaret) édification d'une clôture.
- Mr DENCHE Jean-Robert (la Ville) rénovation d'un chalet d'alpage.
- Mme KRASON Agnieszka (le Cudray) agrandissement du balcon et déplacement de l'escalier.

PLU :

Août 2020 : Nous avons reçu l'avis du SCOT (schéma de cohérence territoriale) Arlysère, il est globalement favorable avec quelques réserves.

Le commissaire enquêteur désigné pour mener l'enquête publique est Mr Philippe NIVELLE.

Celle-ci débutera le 5 octobre 2020 et finira le 6 novembre 2020.

Mr Nivelle assurera 4 permanences en mairie (les 7/10, 16/10, 28/10, 6/11) sur les horaires d'ouverture habituels de la mairie à savoir 8h30 – 12h pour les mercredis et 14h – 17h pour les vendredis.

URBANISME :

Problème d'humidité et présence de moisissures au sein de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle. Visite mercredi 2 septembre 2020 et rapport réalisé afin de lancer une investigation afin de trouver la cause du problème. Les démarches sont en cours. Une déclaration auprès de notre assurance, Groupama, a été faite, la commune ne sera couverte que s'il s'agit d'un dégât des eaux.

Demander la vérification de la VMC tous les ans.

Plan canicule :

Depuis 2003, le plan canicule est activé chaque année pendant la période d'été (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Courant juillet, nous avons adressé un courrier et une fiche d'inscription à 109 personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou en situation de handicap, nous avons eu un retour de 30 personnes soit 27.52%.

En retour de cette fiche d'inscription, la mairie tient un registre nominatif de recensement des « personnes fragiles », dans l'objectif de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes chaleurs prolongées.

CONCOURS DESSIN NOEL :

Un concours de dessin « Dessine-moi Noël ! » sera organisé par la commune de St Paul/Isère pour les enfants du RPI. Ce concours a pour but d'impliquer les enfants pendant les festivités de Noël. Il s'adressera aux enfants de 3 à 10 ans (de la classe de petite section aux enfants de CM2) soit 8 catégories avec des cadeaux à gagner.

Mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

ONF – FORET

Arrivé du nouveau garde forestier, Mme Emilie Dubois le 1^{er} octobre 2020. A noter que c'est la 1^{ère} fois qu'une femme occupe ce poste dans notre commune et en basse Tarentaise.

Travaux forestiers :

- La pose des traverses bois sur la route de Charvan est terminée.
- La pose des traverses bois sur la route de Monslacon ainsi que Savoye est effectuée, il ne reste que le curage du bordier après le ruisseau aux Drines.

Chemins communaux :

- Le chemin du Monard est réouvert, un grand merci à M. Bernard Gonthier qui a effectué ce travail.
- Le chemin du Replein à l'Erettaz est réouvert, travail effectué par M. Bernard Gonthier pour la partie basse et une personne bénévole inconnue pour la partie haute.

Pour information :

DIA :

- Vente Jean-Michel VILLARD/FECHOZ parcelle C 1836
 - Vente LE LAURIER/VALCHANOV Georgi parcelles A 1925, 1927, 1999
- La commune ne préempte pas.

Vente notifiée :

- Parcelle B967

Pour information

- **Organisation d'évènements dans les établissements recevant du public (ERP) :**

Les règles suivantes s'appliquent à tout évènement organisé au sein d'un ERP :

- Les personnes qui s'y rendent doivent avoir une place assise : cela exclut l'organisation de bals ou de soirées dansantes.
- Une distance minimale d'un siège vacant entre sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes ayant réservé ensemble doit être respectée.
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit (buvette, vestiaire...) sauf s'ils sont aménagés de façon à garantir les gestes barrières.
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.
- Le responsable du bon respect des gestes barrières et de la distanciation sociale est l'organisateur de l'évènement.
- Le propriétaire de la salle doit quant à lui s'assurer que toutes les conditions sanitaires sont réunies pour le déroulement d'évènements (nettoyage, organisation des entrées et sorties...)
- L'organisateur doit également veiller à ce que l'évènement organisé ne crée pas d'attroupement de proximité.

- La capacité de la salle polyvalente en est donc modifiée, durant la crise sanitaire cette dernière est fixée à 35 personnes maximum, un contrôle quantitatif sera opéré par l'organisateur
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.
- Le ménage à réaliser avant la restitution de la salle : désinfection des interrupteurs, poignées de portes, chaises, tables, sanitaires et aération de la salle.

L'association Acti'forme souhaite organiser sur la commune, 3 séances de 2 heures à destination des aidants intitulées « Prendre soin de soi pour prendre soin des autres ». Il a été décidé de mettre à disposition la salle polyvalente gracieusement pour ce type de manifestation.

- **Formation des élus :**

Des formations pour les nouveaux élus vous ont été transmises par mail, il s'agit de formations en lignes mises à dispositions par Arlysère mais également de formations payantes avec l'Agence Alpine des Territoires (AGATE).

- **Dotation de l'état :**

La préfecture nous a notifié le montant de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux pour 2020, qui sera de 3033€.

- **Services cantine périscolaire :**

Le nombre d'élèves inscrits à la cantine est de plus en plus important. Le personnel nous a alerté sur les difficultés qu'elles risquent de rencontrer en période hivernale avec un grand nombre d'enfants à gérer.

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves pour avoir une idée approximative de la fréquentation de la cantine à partir du 2 novembre jusqu'au 30 mars. Il en ressort une fréquentation prévisionnelle d'une vingtaine d'enfants.

Nous allons sûrement devoir envisager le recrutement d'une accompagnatrice supplémentaire sur le temps méridien.

- **Convention de participation sur le risque « Prévoyance » ADREA mutuelle-MUTEX :**

Prolongation, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX

Monsieur le Maire rappelle que, par décision de l'assemblée, la collectivité a adhéré à la convention de participation sur le risque « Prévoyance » conclue par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CdG73) avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de se prémunir contre les conséquences financières liées à l'incapacité de travail, à l'invalidité et, le cas échéant et en fonction de la formule de garanties souscrite, à la perte de retraite et/ou au capital décès.

263 collectivités et établissements publics de la Savoie ont adhéré à cette convention de participation, dont quatre employeurs territoriaux non affiliés, permettant ainsi à plus de 5 200 agents territoriaux de souscrire au contrat mutualisé.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de prorogation du dispositif pour une année supplémentaire pour des motifs d'intérêt général, en vertu des dispositions de l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, plus d'une centaine de collectivités et établissements publics adhérents à la convention en cours, n'ont pas été en mesure de délibérer pour mandater le CdG73 dans le cadre de cette nouvelle consultation. Ainsi, le conseil d'administration du CdG73, par délibération du 16 juin 2020, a acté la prolongation pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Dès lors, les agents adhérents de notre collectivité continueront à bénéficier des garanties qu'ils ont souscrites jusqu'au 31 décembre 2021, sans formalité supplémentaire, et les agents n'ayant pas encore adhéré pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021.

Date de la prochaine réunion du conseil : le jeudi 29 octobre 2020 à 19 :00

Tour de table du Conseil Municipal

M. MICHAULT Patrick

- **Droit de chasse :**

- La location du droit de chasse de l'A.C.C.A n'a pas été révisé depuis 1993, il convient de prendre les informations nécessaires pour ce renouvellement au plus vite afin de présenter une actualisation de cette dernière en octobre ou novembre.
- La table qui se trouvait au Chalet du Queijey n'a pas été volée mais déplacée on ne sait pas par qui, devant le Chalet de la cave de Charvan.
- Faire un courrier aux personnes qui ont posé leurs poubelles devant les conteneurs de l'école et les informer du montant des amendes en cas de récidives.
- Le maire s'est entretenu avec les personnes qui avaient un comportement dangereux sur l'impasse de l'Isère. Un courrier leur a été adressé et la gendarmerie prévenue.
- La salle d'Archives a fait l'objet d'une effraction de la porte d'entrée et la porte intérieure dont le montant s'élève à environ 2500,00 €. La commune a porté plainte à la gendarmerie.
- Arlysère et la commune ont fait une visite pour les futurs travaux sur les réseaux eau et assainissement.
- Le maire rappelle que les panneaux portant le nom des rues ne doivent en aucun cas être déplacés.

Mme AVRILLIER Véronique

- Souhaite savoir où Albertville et Ugine se fournissent en bois pour leur chaufferie et s'il ne serait pas possible de récupérer les bois qui sont non exploités sur les communes. Monsieur le maire se renseigne sur la question.

Mme LEGER Sylviane

- Le miroir, quartier la Fontaine vers chez Jeanine à côté du petit bassin, est complètement opaque. Il est demandé s'il ne peut pas être remplacé. Monsieur le maire répond qu'on l'inscrit au budget 2021.
- Le miroir de la fontaine est dérégulé, envoyer les employés le régler et le resserrer.

Mme GRANIER Jenny

- Signale les problèmes de graviers sur les chemins communaux. Monsieur le maire voit avec Eiffage ce qui peut être fait. Eiffage envoie une balayeuse.
- Fait un point sur les écrans des Visio conférences
 - Mise en place d'ici la fin de l'année 2020
 - Audits dans les communes
 - Borne d'accueil info mis en place par Arlysère
- Demande si, pour les six bénévoles de la bibliothèque, il est possible de faire un cadeau de Noël. Le conseil municipal donne son accord. Mme Granier se rapprochera du maire pour la somme allouée.

Mme BLANC Stacy

- Demande si l'APE après sa réunion peut offrir une collation. Monsieur le maire rappelle que toutes les réunions doivent prendre en compte les obligations concernant le Covid-19 (masques, gel, nettoyage du matériel, ...), les collations doivent aussi respecter ces règles.
- Demande la suite a donné à la proposition d'AXA. Monsieur le maire répond que la commune n'a pas à faire la promotion d'AXA ou autre groupe. Toutefois des flyers peuvent être déposés en mairie et ce flyer peut être partagé sur la page Facebook.

M. ASSET Marc

- Demande où en est la maison médicale ? Monsieur le maire répond que la construction avance dans les temps qui étaient prévus. Qu'il reste quelques appartements à vendre. Des Flyers concernant la vente sont à disposition à la mairie.

M. DEVRIEUX-PONT Robin

- Demande quand les travaux du réservoir commencent. Monsieur le maire répond que les travaux sont prévus vers le 15 septembre 2020. Après renseignement pris auprès d'Arlysière, il est préférable de commencer les travaux fin septembre. En attente de la date de l'Ets Sibille.
- Fait un retour sur la 1^{ère} commission de la Hall Olympique. Commission très intéressante.
- Demande quand les résultats des différentes commissions seront connus. Monsieur le maire dit que les résultats définitifs seront rendus public vendredi 18/09/2020 pour faire suite au Conseil Communautaire du 17/09/2020.

M. PERRIER Pierre-Yves

- L'éclairage public sur le Pont de St Paul, ainsi que le jeu de boules et la scierie se coupe le soir. Monsieur le maire demande de rappeler encore un fois L'Ets Pich'elec afin qu'il intervienne le plus rapidement possible.

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

M. MUTTET François

- Demande s'il ne serait pas possible de mettre au budget 2021 la remise en état de la piste des Cellières à Charvan qui n'a pas été restaurée depuis au moins 20 ans. Monsieur le maire répond que d'autres travaux sont déjà prévus au budget et que le moment venu des choix seront fait par le conseil municipal sur les priorités à réaliser.
- Déclare que les poteaux incendie ne sont pas révisés depuis longtemps et que l'entretien (débroussaillage n'a pas été fait sur un seul poteau). Monsieur le maire fera la demande aux pompiers et enverra les employés nettoyer prochainement les poteaux. Monsieur le maire a fait la demande ce jour 16/09/2020 aux pompiers par l'intermédiaire du capitaine Thevenon.
- Refaire le toit de l'ancien local pompiers au Villard. Les travaux seront entrepris comme ceux du Parc en 2021. En attendant une corvée sera réalisée par les membres de la commission travaux soit le samedi 26 septembre ou le samedi 3 octobre 2020. Un courrier va être adressé aux membres qui feront cette corvée.
- Pose la question suivante : à savoir ce que le maire pense de l'état de propreté du cimetière. Monsieur le maire rappelle que pendant la période du Covid-19 les employés sont venus travailler 1 journée par semaine. Cette journée était réservée à la salubrité publique (propreté des poubelles et le nettoyage autour des conteneurs). Il reconnaît que le cimetière d'Esserts-Blay est très propre mais que cela a un prix car c'est une entreprise qui a fait les travaux. Les employés municipaux vont faire le nécessaire la semaine prochaine, toutefois monsieur le maire se renseigne concernant le prix du nettoyage du cimetière comme chez nos voisins. Pour ce qui est de l'herbe dans le champ au-dessus du cimetière cela devait être mangé par les caprins de M. Guillot Robin il est dommage que cela n'est pas été fait. Demander à monsieur Guillot Robin de passer en mairie afin de nous donner une date de coupe de l'herbe ou pâturage.

Fin de la séance à : 23 :05

Le Maire Patrick MICHAULT



